

SÉANCE ORDINAIRE

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de McMasterville tenue au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, le lundi 16 mars 2020 à 20 heures, à laquelle sont présents monsieur le maire, Martin Dulac, madame Nadine Noizelier, conseillère ainsi que messieurs les conseillers Jean-Guy Lévesque, Frédéric Lavoie et François Jean. Les conseillers messieurs Robert Pelletier et Normand Angers sont présents par le biais d'un appel conférence.

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire, Martin Dulac.

Monsieur Sébastien Gagnon directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que Me Sarah Giguère directrice des services juridiques et greffière adjointe par intérim sont également présents.

La présente séance est tenue à huit clos conformément à l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-79Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

La séance est déclarée ouverte à 20h00.

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié :

ORDRE DU JOUR**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Première période de questions
- 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 3 février 2020

2. COMMUNICATIONS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

- 2.1 Autorisation – Renouvellement de contrat – Services informatiques – Banque d'heures
- 2.2 Autorisation – Octroi de contrat – Location et services – Imprimantes multifonctions
- 2.3 Autorisation – Renouvellement – Facture supplémentaire – Contrat d'assurances Protection des élus et hauts fonctionnaires municipaux – 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020

3. ADMINISTRATION

- 3.1 Proclamation – Semaine de l'action bénévole – 19 au 25 avril 2020
- 3.2 Proclamation et contribution financière – Avril, mois de la jonquille – Société canadienne du cancer
- 3.3 Autorisation – Contribution financière – Théâtre des deux-rives – Saison 2019-2020

- 3.4 Autorisation – Contribution financière – L'Arche Montérégie – Concert-bénéfice 2020
- 3.5 Autorisation - Contribution - Activité organisée au profit de la Fondation de l'École d'éducation internationale
- 3.6 Autorisation – Contribution financière 2020 - Parents-Secours McMasterville
- 3.7 Autorisation – Contribution financière – Fondation Honoré-Mercier – Tour de la montagne 2020 – 11e édition
- 3.8 Autorisation - Contribution - Levée de fonds au profit de Leucan - Prêt de salles et de la patinoire
- 3.9 Autorisation – Report de la modification du schéma de couverture de risques par la MRC de la Vallée-du-Richelieu
- 3.10 Autorisation - Adoption - Rapport annuel d'activités de l'an 3 du schéma de couverture de risques de la MRC de la Vallée-du-Richelieu
- 3.11 Autorisation - Projet pilote de la MRCVR - Récupération du verre
- 3.12 Autorisation - Demande au gouvernement du Québec de s'engager à verser la pleine compensation résultant de la renégociation du contrat relatif au centre de tri

4. TRÉSORERIE ET FINANCES

- 4.1 Acceptation des comptes à payer et des déboursés en date du 16 mars 2020.
- 4.2 Autorisation - Dépôt – Liste des ajustements budgétaires comptabilisés
- 4.3 Autorisation – État des taxes et vente pour non-paiement de taxes 2020
- 4.4 Adoption – Grille tarifaire amendée – Gestion des matières résiduelles – 2020
- 4.5 Autorisation - Paiement - Facture en lien avec le dépassement budgétaire pour les matières résiduelles et recyclables pour l'année 2019 - MRC de la Vallée-du-Richelieu

5. AVIS DE MOTION

- 5.1 Avis de motion - Règlement numéro 316-07-2020 modifiant le règlement numéro 316 établissant un REER collectif pour les employés réguliers permanents de la Municipalité de McMasterville
- 5.2 Avis de motion – Règlement numéro 271-01-2020 amendant le règlement numéro 271-00-99 sur les nuisances concernant le contrôle des animaux de la municipalité de McMasterville afin d'ajouter des normes concernant la garde de poule en milieu urbain
- 5.3 Avis de motion – Règlement numéro 382-27-2020 amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin d'ajouter des normes concernant les poulaillers urbains et les enclos
- 5.4 Avis de motion - Règlement numéro 419-00-2020 concernant la garde de poule accessoire à un usage résidentiel

6. RÈGLEMENT

- 6.1 Présentation – Projet de règlement numéro 316-07-2020 modifiant le règlement numéro 316 établissant un REER collectif pour les employés réguliers permanents de la Municipalité de McMasterville
- 6.2 Présentation - Projet de règlement numéro 271-01-2020 amendant le règlement numéro 271-00-99 sur les nuisances concernant le contrôle des animaux de la municipalité de McMasterville afin d'ajouter des normes concernant la garde de poule en milieu urbain

- 6.3 Adoption - Premier projet de règlement numéro 382-27-2020 amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin d'ajouter des normes concernant les poulaillers urbains et les enclos
- 6.4 Présentation - Projet de règlement numéro 419-00-2020 concernant la garde de poules accessoire à un usage résidentiel
- 6.5 Adoption - Règlement numéro 402-15-2020 amendant le règlement numéro 402-00-2013 sur la tarification des services municipaux concernés pour l'année 2020

7. GESTION DU TERRITOIRE

- 7.1 Dépôt - Réception d'un avis de renonciation à la tenue d'un scrutin référendaire - Règlement numéro 382-23-2019-A amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les usages autorisés dans la zone P-8 ainsi que certains éléments relatifs aux projets intégrés et au stationnement
- 7.2 Dépôt - Réception d'un avis de renonciation à la tenue d'un scrutin référendaire - Règlement numéro 383-07-2019 amendant le règlement de lotissement numéro 383-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin modifier les normes minimales de lotissement pour la zone P-8

8. RESSOURCES HUMAINES

- 8.1 Acceptation - Dépôt - Liste des employés surnuméraires en date du 22 février 2020
- 8.2 Autorisation - Ouverture de postes - Préposés à l'entretien des parcs, espaces verts piscine et espaces municipaux - Saison estivale 2020 - Services techniques et des espaces publics
- 8.3 Autorisation - Embauche - Surveillants parc et tennis - Période estivale 2020 - Services récréatifs et culturels
- 8.4 Autorisation - Embauche - Adjoint au camp de jour - Période estivale 2020 - Services récréatifs et culturels
- 8.5 Autorisation - Embauche - Journalier aux espaces publics et récréatifs - Services techniques et des espaces publics

9. SERVICES TECHNIQUES ET DES ESPACES PUBLICS

- 9.1 Autorisation - Octroi de contrat - Balayage de rues et trottoirs sur l'ensemble du territoire de la municipalité de McMasterville
- 9.2 Autorisation - Octroi de contrat - Services professionnels d'ingénierie - Étude préliminaire abrégée et Plan et devis et surveillance - Réaménagement de la rue Maple entre la rue Bretagne et la route 116
- 9.3 Autorisation - Projet d'aménagement du parc des Élus - Phase 1 - Octroi de contrat - Achat d'un parcours psychomoteur
- 9.4 Autorisation - Octroi de contrat - Travaux - Réfection de la rue Casavant et d'une partie de la rue de Bretagne
- 9.5 Autorisation - Octroi de contrat - Services professionnels - Surveillance des travaux de réfection de la rue Casavant et d'une partie de la rue de Bretagne
- 9.6 Autorisation - Provision pour imprévus et ajouts autorisés - Travaux de réfection de la rue Casavant et d'une partie de la rue de Bretagne ainsi que tout autres travaux municipaux connexes - Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)
- 9.7 Autorisation - Octroi de contrat - Travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc sur la rue Richelieu
- 9.8 Autorisation - Provision pour imprévus et ajouts autorisés - Travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc sur le chemin Richelieu
- 9.9 Autorisation - Réparation sur le tracteur articulé de type municipal de marque Trackless

9.10 Autorisation - Ville de Beloeil - Appel d'offres de services professionnels - Plans et devis et surveillance - Réfection du boulevard Yvon-L'Heureux Sud

9.11 Autorisation - Adoption d'un grille de pondération - Services professionnels - Plans et devis et surveillance - Réfection du boulevard Yvon-L'Heureux Sud

10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS

10.1 Autorisation – Renouvellement – Adhésion 2020 – Association des camps du Québec (ACQ)

10.2 Autorisation – Renouvellement - Adhésion 2020 – Zone Loisir Montérégie Inc

10.3 Autorisation – Mandats – Spectacle et animation – Fête nationale 2020

10.4 Autorisation – Embauche salariés et contrats de services – Organismes spécialisés et travailleurs autonomes – Session Printemps 2020

10.5 Autorisation – Aide financière – Camp adapté 13 ans et plus – Association de la Vallée du Richelieu pour la Déficience Intellectuelle/Trouble du Spectre de l'Autisme (AVRDI/TSA)

10.6 Autorisation – Octroi de contrat – Exposition de photos en plein air – 2020

11. AFFAIRES COURANTES

11.1 Ajouts à l'ordre du jour de la séance

11.2 Correspondance générale

11.3 Deuxième période de questions

11.4 Levée de la séance

« ADOPTÉE »

Première période de questions

Suite à l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux, la présente séance est tenue à huit clos. Par conséquent, aucune question n'est posée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-80

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 3 février 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 201 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), tout procès-verbal doit être approuvé par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu et lu le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 3 février 2020 et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 3 février 2020 soit et est approuvé, tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-81

Autorisation – Renouvellement de contrat – Services informatiques – Banque d’heures

CONSIDÉRANT la nécessité d’obtenir les services d’un technicien en informatique afin de pallier aux différents problèmes informatiques pouvant survenir en cours d’année;

CONSIDÉRANT la signature d’un contrat avec l’entreprise Info-Tech 2, pour les services informatiques qui viendra à échéance le 5 mars 2021;

CONSIDÉRANT la réception de l’offre de services en date du 29 janvier 2020, proposant le renouvellement du contrat de services à raison d’une banque d’heures de quarante (40) heures;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite des services obtenus de cette entreprise;

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Virginie Beauchemin, directrice des Services des communications et aux services à la communauté;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu’une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement d’une banque d’heures additionnelles de quarante (40) heures, auprès de la compagnie Info-Tech 2, pour un montant maximal de 3 200 \$ plus taxes applicables, et ce, selon les conditions établies à l’offre de services en date du 29 janvier 2020, dans le respect du cadre budgétaire et conformément aux lois et règlements applicables en vigueur;

QUE madame Virginie Beauchemin, directrice des Services des communications et aux services à la communauté, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-82

Autorisation - Octroi de contrat - Location et services - Imprimantes multifonctions

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location pour les deux (2) imprimantes situées à la réception et aux Services récréatifs et culturels arrive à échéance à la fin du mois de mars 2020;

CONSIDÉRANT les besoins des services concernés et la désuétude des équipements informatiques actuels;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer ces équipements par des appareils plus performants et plus économiques;

CONSIDÉRANT l'analyse des propositions reçues de GDM Groupe-Conseil, agent autorisé Xerox, et de Copicom Inc., succursale de Kyocera Document Solutions Canada Ltd.;

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Virginie Beauchemin, directrice des Services des communications et des services à la communauté et de madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe et que cette dernière certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour la location de deux (2) imprimantes multifonctions Kyocera Ecosyst M-3645idn pour un montant total annuel de 696 \$, plus taxes applicables, et un montant 0.01 \$ par copie, plus taxes applicables, pour les frais de service inhérents à l'utilisation de ces équipements, pour une durée de soixante (60) mois, à l'entreprise Copicom Inc., le tout, selon le cadre budgétaire déterminé et conformément aux lois et règlements applicables et à la politique de gestion contractuelle en vigueur;

QUE madame Virginie Beauchemin, directrice des Services des communications et des services à la communauté, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-83

Autorisation – Renouvellement – Facture supplémentaire - Contrat d'assurances Protection des élus et hauts fonctionnaires municipaux – 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de McMasterville fait partie du regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), pour l'octroi d'un contrat d'assurances pour la protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires pour une période de cinq ans avec la possibilité de se retirer par voie de résolution tel que prévu à l'entente intervenue entre l'UMQ et la Municipalité;

CONSIDÉRANT la réception d'une facture supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de madame Virginie Beauchemin, directrice des communications et des services à la communauté;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

Séance ordinaire – 16 mars 2020

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le paiement d'une facture supplémentaire pour le renouvellement du contrat d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et des hauts fonctionnaires avec la Société Aon Parizeau, pour la période du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020 au montant de 57,49 \$, taxes incluses.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-84

Proclamation – Semaine de l'action bénévole – 19 au 25 avril 2020

CONSIDÉRANT QUE la « Semaine de l'action bénévole » se tiendra du 19 au 25 avril 2020 sous le thème « Bénévolat, c'est chic ! » ;

CONSIDÉRANT le souhait du conseil municipal de reconnaître l'importance du bénévolat pour la communauté en proclamant la « Semaine de l'action bénévole » du 19 au 25 avril 2020, et ce, afin de promouvoir le bénévolat et de remercier les nombreux bénévoles qui œuvrent dans la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal proclame la semaine du 19 au 25 avril 2020 « Semaine de l'action bénévole » afin de souligner l'implication des nombreux bénévoles McMastervillois et McMastervilloises œuvrant sur le territoire de la Municipalité et leur contribution significative à l'amélioration de la qualité de vie de notre communauté.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-85

Proclamation et contribution financière – Avril, mois de la jonquille – Société canadienne du cancer

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et à leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de McMasterville souhaite offrir à la Société canadienne du cancer son appui dans le cadre de cette activité de levée de fonds pour aider à l'éradication du cancer, par la recherche, et au soutien des personnes atteintes de cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de la direction générale;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE DÉCRÉTER le mois d'avril le Mois de la jonquille;

QUE le conseil municipal autorise le versement d'un montant de 50 \$ à titre de contribution financière à la Société canadienne du cancer, lequel servira à l'achat d'un bouquet de 30 jonquilles, dans le cadre du Mois de la jonquille.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-86

Autorisation – Contribution financière – Théâtre des deux-rives – Saison 2019-2020

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de contribution financière de la troupe du Théâtre des deux-rives dans le cadre de leur campagne de financement pour la saison 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE la mission de cet organisme est de développer et de promouvoir la culture théâtrale dans la région;

CONSIDÉRANT la multiplication des demandes de soutien par les organismes œuvrant dans la région et les contraintes budgétaires liées à l'adoption d'un budget équilibré;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Séance ordinaire – 16 mars 2020

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière de 100 \$, au Théâtre des deux-rives dans le cadre de leur campagne de financement pour la saison 2019-2020, laquelle équivaut à un partenariat de type Bronze selon leur protocole d'entente 2019-2020 donnant ainsi droit à deux billets pour l'une des représentations de leur pièce de théâtre qui se tiendra en avril prochain ainsi qu'à une visibilité dans les programmes (format carte d'affaires).

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-87

Autorisation – Contribution financière - L'Arche Montérégie - Concert-bénéfice 2020

CONSIDÉRANT QUE la réception d'une demande de contribution financière de L'Arche Montérégie dans le cadre de leur concert-bénéfice qui aura lieu le 30 mars prochain;

CONSIDÉRANT QUE la mission de cet organisme qui vient en aide depuis plusieurs années aux personnes atteintes de déficience intellectuelle, est notamment de développer un environnement communautaire qui puisse répondre aux besoins changeants de ses membres en demeurant fidèle à ses valeurs d'accueil, d'inclusion, de valorisation et de contribution active dans la société;

CONSIDÉRANT la multiplication des demandes de soutien par les organismes œuvrant dans la région et les contraintes budgétaires liées à l'adoption d'un budget équilibré;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de la direction générale;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le versement d'un montant de 125 \$ à titre de contribution financière à l'organisme L'Arche Montérégie, dans le cadre de leur concert-bénéfice qui aura lieu le 30 mars prochain à l'Étoile Banque Nationale du Quartier Dix30.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-88

Autorisation - Contribution - Activité organisée au profit de la Fondation de l'École d'éducation internationale

CONSIDÉRANT la correspondance du 14 février dernier, concernant un projet d'activité de dégustations au profit de la Fondation de l'École d'éducation internationale;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra de favoriser le rayonnement de l'École d'éducation internationale de McMasterville et de prioriser le bien-être de leurs élèves afin qu'ils deviennent des citoyens responsables pour le présent et pour l'avenir;

CONSIDÉRANT la multiplication des demandes de soutien par les organismes œuvrant dans la région et les contraintes budgétaires liées à l'adoption d'un budget équilibré;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le prêt de la patinoire pour les 29 et 30 mai 2020 (ou à toute date ultérieure ayant été autorisée par la direction générale), lequel représente un soutien financier d'une valeur de 399,16 \$ plus les taxes applicables pour l'activité organisée au profit de la Fondation de l'École d'éducation internationale de McMasterville;

QUE monsieur Marc-André Leblanc, directeur des services récréatifs, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-89

Autorisation - Contribution financière 2020 - Parents-Secours McMasterville

CONSIDÉRANT les correspondances des 14 et 18 février 2020 de la part de Parents-Secours McMasterville concernant un projet de mise en place et de maintien d'un réseau de refuges sécuritaires pour les enfants et aînés;

CONSIDÉRANT QUE les foyers-refuges peuvent être appelés à intervenir dans différentes situations impliquant des enfants et/ou des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a à coeur la sécurité de ses citoyens;

CONSIDÉRANT la multiplication des demandes de soutien par les organismes œuvrant dans la région et les contraintes budgétaires liées à l'adoption d'un budget équilibré;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de la direction générale;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le versement d'un montant de 500 \$ à titre de contribution financière à Parents-Secours McMasterville pour les aider dans la réalisation de leur projet.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-90

Autorisation – Contribution financière – Fondation Honoré-Mercier – Tour de la montagne 2020 – 11e édition

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière, dans le cadre de la 11e édition de l'événement le Tour de la Montagne qui se tiendra le 17 mai prochain à Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE les fonds amassés par cette activité sont versés à la Fondation Honoré-Mercier, qui a pour mission de faire la promotion de la santé par l'activité physique auprès de la population desservie par l'hôpital Honoré-Mercier;

CONSIDÉRANT la multiplication des demandes de soutien par les organismes œuvrant dans la région et les contraintes budgétaires liées à l'adoption d'un budget équilibré;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de la direction générale;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le versement d'un montant de 250 \$ à titre de contribution financière à la Fondation Honoré-Mercier, dans le cadre de la 11e édition de l'événement le Tour de la Montagne Desjardins qui se tiendra le 17 mai 2020 à Mont-Saint-Hilaire.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-91

Autorisation - Contribution - Levée de fonds au profit de Leucan - Prêt de salles et de la patinoire

CONSIDÉRANT la demande reçue le 21 février 2020 de monsieur Steve Pourciel afin d'obtenir, à titre gracieux, la salle communautaire, la salle au miroir ainsi que la patinoire dans le cadre d'une activité de levée de fonds, laquelle se déroulera le 29 mars 2020 à compter de 11 h;

CONSIDÉRANT la multiplication des demandes de soutien par les organismes œuvrant dans la région et les contraintes budgétaires reliées à l'adoption d'un budget équilibré;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le prêt de la salle communautaire et de la salle au miroir ainsi que de la patinoire, lequel représente un soutien financier d'une valeur de 494,36 \$ plus les taxes applicables pour la levée de fonds qui se déroulera le 29 mars 2020 (ou à toute date ultérieure ayant été autorisée par la direction générale);

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-92

Autorisation - Report de la modification du schéma de couverture de risques par la MRC de la Vallée-du-Richelieu

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2017-2022 de la MRC de la Vallée-du-Richelieu est présentement en vigueur, et ce, jusqu'au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les six municipalités membres sont toujours responsables du plan de mise en oeuvre au schéma de couverture de risques de la MRC de la Vallée-du-Richelieu qu'elles ont adopté en 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'article 28 de la Loi sur la sécurité incendie autorise la MRC de la Vallée-du-Richelieu à faire une demande de modification à son schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT QUE l'article 30 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit qu'une demande de modification doit se faire selon la même procédure que son élaboration;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification demande du temps et peut prendre plusieurs mois avant d'être attestée par le ministre de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la création de la Régie a eu pour effet de bonifier la couverture de risques sur son territoire et qu'elle respecte en tout point les actions prévues au plan de mise en oeuvre;

EN CONSÉQUENCE

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal demande à la MRC de la Vallée-du-Richelieu de faire la demande au Ministre de la Sécurité publique de reporter la modification du schéma de couverture de risques et d'attendre la révision en janvier 2022 pour y apporter les modifications nécessaires.

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de la Vallée-du-Richelieu et à la RISIVR.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-93

Autorisation - Adoption - Rapport annuel d'activités de l'an 3 du schéma de couverture de risques de la MRC de la Vallée-du-Richelieu

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de la Régie ont toutes adopté le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, version 2017-2022;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de la Régie ont confié la responsabilité de la sécurité incendie à la Régie;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit que chaque municipalité doit déposer un rapport d'activité dans les 3 mois qui suivent la fin de l'année financière;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a complété ledit rapport d'activité pour chacune des municipalités membres de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités membres de la Régie doit adopter ledit rapport d'activité annuel de l'an 3 pour la partie qui la concerne;

EN CONSÉQUENCE

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal adopte le rapport d'activité annuel de l'an 3 du schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de la Vallée-du-Richelieu et à la RISIVR.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-94

Autorisation - Projet pilote de la MRCVR - Récupération du verre

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Vallée-du-Richelieu (MRCVR) souhaite mettre en place un projet pilote de récupération du verre afin d'offrir une alternative à la collecte des matières recyclables et ainsi améliorer le taux de recyclage et de réemploi du verre;

CONSIDÉRANT QUE le projet repose sur l'achat de six (6) conteneurs dédiés à la collecte du verre par la MRCVR, lesquels seront implantés dans certaines municipalités du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de McMasterville a déjà manifesté son intérêt de mettre à la disposition de la MRCVR un espace localisé au IGA Les Marchés Pépin sis au 20 boulevard Laurier à McMasterville;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants du IGA Les Marchés Pépin se sont montrés intéressés à cette initiative;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses nettes associées à ce projet relativement aux levées, au transport et au conditionnement, seront réparties entre les municipalités qui adhéreront audit projet, au prorata du nombre d'unités d'occupation desservies pour la collecte des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVR par sa résolution numéro 20-02-083 a demandé à chacune des municipalités de son territoire souhaitant participer à ce projet, d'adopter une résolution confirmant leur participation, pour la durée du projet pilote, et acceptant les coûts nets relatifs aux levées, au transport et au conditionnement, leur soient refacturés au prorata du nombre d'unités d'occupation desservies pour la collecte des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de McMasterville souhaite obtenir sur son territoire l'un des conteneurs disponibles et qu'en conséquence, elle accepte de participer au projet pilote de récupération du verre et accepte que lesdits coûts découlant du projet lui soient refacturés;

EN CONSÉQUENCE

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal confirme l'intérêt de la Municipalité de McMasterville à offrir sur son territoire un service de récupération du verre et confirme son intérêt à participer au projet pilote de récupération du verre, lequel met à la disposition des citoyens une alternative à la collecte des matières recyclables et améliore le taux de recyclage et de réemploi du verre;

QUE le conseil municipal accepte que les coûts nets relatifs aux levées, au transport et au conditionnement, leur soient refacturés au prorata du nombre d'unités d'occupation desservies pour la collecte des matières recyclables;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

QUE monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, ou, en son absence, monsieur Martin Dulac, maire, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-95

Autorisation - Demande au gouvernement du Québec de s'engager à verser la pleine compensation résultant de la renégociation du contrat relatif au centre de tri

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Vallée-du-Richelieu (MRCVR) est dans un processus de renégociation de contrat pour les services de collecte, de transport, de tri et de conditionnement des matières recyclables avec Services Matrec inc. suite à la fermeture du centre de tri en novembre 2019 dû au départ de son opérateur, Groupe TIRU;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a d'alternative à cette situation problématique autre que la renégociation du contrat pour permettre à la MRCVR de poursuivre sans interruption le service de traitement des matières recyclables en limitant les coûts à ce que dicte le marché;

CONSIDÉRANT QUE de cette renégociation résulte une nette augmentation des coûts à la tonne métrique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ainsi que la MRCVR souhaitent s'assurer qu'il n'y aura aucun impact sur les citoyen(ne)s de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et la MRCVR souhaite que le gouvernement du Québec s'engage à verser rapidement pleine compensation à la MRCVR des montants résultant de la différence entre le coût initial de la tonne métrique prévu au contrat octroyé par la MRCVR à Services Matrec inc. le 12 octobre 2017 et le coût de la tonne métrique prévu dans l'Addenda au contrat dans le cadre de la renégociation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et la MRCVR souhaitent que le gouvernement s'engage à compenser les pertes pouvant découler de la formule de partage prévue audit contrat entre la MRCVR et Services Matrec inc.

EN CONSÉQUENCE

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de s'engager officiellement à verser pleine compensation pour les pertes subies par la MRC de la Vallée-du-Richelieu causées par l'augmentation du coût de la tonne métrique résultant de la renégociation du contrat avec Services Matrec inc. pour les services de collectes, de transport, de tri et de conditionnement des matières recyclables;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de s'engager à compenser les pertes pouvant découler de la formule de partage prévue au contrat octroyé par la MRCVR à Services Matrec inc. le 12 octobre 2017;

QUE la présente résolution soit transmise aux MRC de Marguerite-D'Youville et Rouville, aux députés des comtés de Borduas et Chambly, au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charrette, et au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-96

Acceptation des comptes à payer et des déboursés en date du 16 mars 2020.

CONSIDÉRANT QUE la directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, madame France Desautels, CPA, CA, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer, déboursés et prélèvements en date du 16 mars 2020 pour un montant total de 748 620.14 \$ jointe à la présente et approuvée telle que présentée par madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe;

QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, soit et est autorisée à émettre les paiements afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-97

Autorisation - Dépôt - Liste des ajustements budgétaires comptabilisés

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des ajustements budgétaires, comprenant les appropriations de l'excédent de fonctionnement affecté, comptabilisés durant la période du 21 novembre 2019 au 31 décembre 2019.

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal accepte la liste des ajustements budgétaires, comprenant les appropriations de l'excédent de fonctionnement affecté, comptabilisés durant la période 21 novembre 2019 au 31 décembre 2019.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-98

Autorisation - État des taxes et vente pour non-paiement de taxes 2020

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions de l'article 1023 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil municipal peut ordonner à la secrétaire-trésorière de transmettre à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des impôts fonciers;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite que seuls les immeubles avec arrérages de taxes et intérêts de plus de deux (2) ans soient inscrits sur la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des impôts fonciers, soit l'année fiscale 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la liste présentée par monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, présentant les immeubles à être vendus et sur lesquels des taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie depuis 2018;

CONSIDÉRANT QU'aucun nom supplémentaire ne pourra être inscrit à cette liste une fois celle-ci transmise à la MRCVR et que seuls des arrérages pourront être ajoutés sur ladite liste, et ce, jusqu'à la date fixée pour la vente pour taxes;

CONSIDÉRANT QU'après la transmission de la liste des immeubles à être vendus à la MRCVR, aucun paiement ne pourra être encaissé par la Municipalité et que seuls les chèques certifiés et libellés à l'ordre de la MRCVR et payables à son bureau seront acceptés;

CONSIDÉRANT QUE les taxes et arrérages dus ont été calculés à la date du 20 mars 2020 et que les intérêts et pénalités quotidiens seront transmis à la MRCVR afin d'établir le total à recouvrer, selon le tableau représentant l'échéance au 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit et est approuvée la liste présentée par monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, représentant les immeubles à être vendus et datée du 16 mars 2020, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'ordonner à monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, de transmettre à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) la liste des immeubles à être vendus, laquelle est dûment accompagnée des descriptions pertinentes auxdits immeubles;

QUE les directives soient transmises aux Services de la trésorerie et des finances qu'après transmission de la liste à la MRCVR, aucun paiement ne pourra être encaissé par la Municipalité et que seuls les chèques certifiés et libellés à l'ordre de la MRCVR et payables à son bureau seront acceptés;

QUE monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, ou, en son absence, madame France Desautels, CPA, CA, directrice des services à la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, soient et sont autorisés à enchérir et acquérir au nom de la municipalité de McMasterville un ou des immeubles à être vendu(s) lors de la vente pour non-paiement des taxes. L'enchère de la Municipalité ne devant cependant, en aucun cas, dépasser le montant des taxes dues, en capital, intérêt et frais.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-99

Adoption – Grille tarifaire amendée – Gestion des matières résiduelles – 2020

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter la grille tarifaire amendée de gestion des matières résiduelles pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal adopte la grille tarifaire de gestion des matières résiduelles pour l'année 2020, rétroactivement au 1er janvier 2020, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-100

Autorisation - Paiement - Facture en lien avec le dépassement budgétaire pour les matières résiduelles et recyclables pour l'année 2019 - MRC de la Vallée-du-Richelieu

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu (MRCVR) a procédé à l'analyse financière comparative entre le budget et le réel pour l'exercice financier 2019 pour les différents services de gestion des matières résiduelles, organiques et recyclables;

CONSIDÉRANT le dépassement budgétaire pour les matières résiduelles et recyclables établi au montant total de 6 686.59 \$ pour la municipalité de McMasterville;

CONSIDÉRANT les recommandations de madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe et qu'elle certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal autorise le paiement à la MRC de la Vallée-du-Richelieu de la facture portant le numéro CRF2000122 et datée du 25 février 2020, en lien avec le dépassement budgétaire pour les matières résiduelles et recyclables pour l'année 2019, au montant total de 6 686.59 \$;

QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, ou, en son absence,

monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à émettre le paiement afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

Avis de motion - Règlement numéro 316-07-2020 modifiant le règlement numéro 316 établissant un REER collectif pour les employés réguliers permanents de la Municipalité de McMasterville

Avis de motion est donné par monsieur Robert Pelletier, conseiller, qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement numéro 316-07-2020 amendant le règlement numéro 316 établissant un REER collectif pour les employés réguliers permanents de la Municipalité de McMasterville.

Avis de motion - Règlement numéro 271-01-2020 amendant le règlement numéro 271-00-99 sur les nuisances concernant le contrôle des animaux afin d'autoriser la garde de poules accessoire à un usage résidentiel.

Avis de motion est donné par monsieur Robert Pelletier, conseiller, qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement numéro 271-01-2020 amendant le règlement numéro 271-00-99 sur les nuisances concernant le contrôle des animaux afin d'autoriser la garde de poules accessoire à un usage résidentiel.

Avis de motion - Règlement numéro 382-27-2020 amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin d'ajouter des normes concernant les poulaillers urbains et les enclos

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Guy Lévesque, conseiller, qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement numéro 382-27-2020 amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin d'ajouter des normes concernant les poulaillers urbains et les enclos.

Avis de motion - Règlement numéro 419-00-2020 concernant la garde de poule accessoire à un usage résidentiel

Avis de motion est donné par madame Nadine Noizelier, conseillère, qu'à une séance ultérieure sera adopté un règlement numéro 419-00-2020 concernant la garde de poule accessoire à un usage résidentiel.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-101

Présentation - Projet de règlement numéro 316-07-2020 modifiant le règlement numéro 316 établissant un REER collectif pour les employés réguliers permanents de la Municipalité de McMasterville

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 316 établissant un REER collectif pour les employés réguliers permanents de la Municipalité de McMasterville;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné par monsieur Robert Pelletier, conseiller, lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, tout règlement doit être précédé de la présentation d'un projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit et est présenté le projet de règlement numéro 316-07-2020 modifiant le règlement numéro 316 établissant un REER collectif pour les employés réguliers permanents de la Municipalité de McMasterville.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-102

Présentation – Projet de règlement numéro 271-01-2020 amendant le règlement numéro 271-00-99 sur les nuisances concernant le contrôle des animaux afin d'autoriser la garde de poules accessoire à un usage résidentiel

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster le règlement 271-00-99 dans le but de permettre la garde de poules accessoire à un usage résidentiel;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné par monsieur Robert Pelletier, conseiller, lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, tout règlement doit être précédé de la présentation d'un projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit et est présenté le projet de règlement numéro 271-01-2020 amendant le règlement numéro 271-00-99 sur les nuisances concernant le contrôle des animaux afin d'autoriser la garde de poules accessoire à un usage résidentiel.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-103

Adoption - Premier projet de règlement numéro 382-27-2020 amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin d'ajouter des normes concernant les poulaillers urbains et les enclos

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné par monsieur Jean-Guy Lévesque, conseiller, lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal présents déclarent avoir reçu et lu le premier projet de règlement numéro 382-27-2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le premier projet de règlement numéro 382-27-2020 amendant le règlement de zonage numéro 382-00-

2008 de la municipalité de McMasterville afin de afin d'ajouter des normes concernant les poulaillers urbain et les enclos;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal doit fixer une assemblée publique de consultation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit et est adopté le premier projet de règlement numéro 382-27-2020 amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin d'ajouter des normes concernant les poulaillers urbains et les enclos;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 20 avril 2020, à 19h00, ou à toute autre date fixée par monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier au Centre Communautaire Intégré de McMasterville situé au 255, boulevard Constable, à McMasterville, et ce, afin d'expliquer le premier projet de règlement portant le numéro 382-27-2020 et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-104

Présentation – Projet de règlement numéro 419-00-2020 concernant la garde de poules accessoire à un usage résidentiel

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le règlement numéro 419-00-2020 concernant la garde de poules accessoire à un usage résidentiel;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par madame Nadine Noizelier, conseillère, lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, tout règlement doit être précédé de la présentation d'un projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit présenté le projet de règlement numéro 419-00-2020 concernant la garde de poules accessoire à un usage résidentiel.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-105

Adoption - Règlement numéro 402-15-2020 amendant le règlement numéro 402-00-2013 sur la tarification des services municipaux concernés pour l'année 2020

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster la tarification des services municipaux pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur Jean-Guy Lévesque, conseiller, lors de la séance ordinaire tenue le 3 février 2020;

CONSIDÉRANT la présentation d'un projet de règlement amendant le règlement numéro 402-15-2020 sur la tarification des services municipaux concernés pour l'année 2020, à la séance ordinaire du conseil municipal du 3 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 402-15-2020 fixe la tarification des services municipaux offerts aux résidents et non-résidents pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QU'aucun coût ou mode de financement par la Municipalité n'est prévu au présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal, le président de l'assemblée a fait mention de l'objet, la portée, le coût ainsi que le mode de financement de paiement et de remboursement du présent règlement avant son adoption, lorsqu'applicable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le règlement numéro 402-15-2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit et est adopté le règlement numéro 402-15-2020 amendant le règlement numéro 402-00-2013 sur la tarification des services municipaux concernés pour l'année 2020.

« ADOPTÉE »

Dépôt - Réception d'un avis de renonciation à la tenue d'un scrutin référendaire - Règlement numéro 382-23-2019-A amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les usages autorisés dans la zone P-8 ainsi que certains éléments relatifs aux projets intégrés et au stationnement

Le conseil prend acte du dépôt du document confirmant que la tenue du registre prévue le 25 février 2020 fut annulée suite à la réception d'un avis de renonciation à la tenue d'un scrutin référendaire relativement au règlement numéro 382-23-2019-A amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les usages autorisés dans la zone P-8 ainsi que certains éléments relatifs aux projets intégrés et au stationnement.

Dépôt - Réception d'un avis de renonciation à la tenue d'un scrutin référendaire - Règlement numéro 383-07-2019 amendant le règlement de lotissement numéro 383-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin modifier les normes minimales de lotissement pour la zone P-8

Le conseil prend acte du dépôt du document confirmant que la tenue du registre prévue le 25 février 2020 fut annulée suite à la réception d'un avis de renonciation à la tenue d'un scrutin référendaire relativement au règlement numéro 383-07-2019 amendant le règlement de lotissement numéro 383-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin modifier les normes minimales de lotissement pour la zone P-8.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-106

Acceptation – Dépôt – Liste des employés surnuméraires en date du 22 février 2020

CONSIDÉRANT l'article 7.3.5 du règlement numéro 315-04-2006 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager du personnel en s'assurant que les politiques et procédures de recrutement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'accepter le dépôt de la liste des employés surnuméraires en date du 22 février 2020.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-107

Autorisation – Ouverture de postes – Préposés à l'entretien des parcs, espaces verts piscine et espaces municipaux – Saison estivale 2020 – Services techniques et des espaces publics

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à un appel de candidatures, en prévision de l'embauche des effectifs nécessaires à l'entretien des parcs, espaces verts, piscine et espaces municipaux pour la saison estivale 2020;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ingénieur, OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics, à procéder à l'appel de candidatures et à l'ouverture des postes suivants :

➤ Un (1) préposé pour 20 semaines, à raison de 0 à 40 heures/semaine (approximativement du 13 avril au 31 août 2020, banque maximale de 400 heures)

➤ Trois (3) préposés pour 8 à 10 semaines, à raison de 0 à 40 heures/semaine (approximativement du 1er juin au 31 août 2020, banque maximale de 800 heures)

QUE les heures mentionnées ci-dessus soient établies de façon variable en fonction de la charge de travail et de la température;

QU'un comité de sélection soit formé et composé de messieurs Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics et Michel Godbout, surintendant des Services techniques et des espaces publics, et/ou de toute autre personne désignée par la direction générale au besoin.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-108

Autorisation - Embauche - Surveillants parc et tennis - Période estivale 2020 - Services récréatifs et culturels

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2020-33 lors de la séance ordinaire tenue le 3 février 2020 autorisant l'ouverture de postes de surveillants pour parc et tennis des Services récréatifs et culturels;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche, pour la période estivale 2020, de trois (3) surveillants parc et tennis;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection dans le rapport de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de madame Claudia Louise-Plante et de messieurs Francis Handfield et Thierry Boucher à titre de surveillant parc et tennis, pour une durée maximale de 10 à 40 heures par semaine par employé (excluant: formations et le temps supplémentaire) et ce, pour la période débutant le samedi 9 mai et se terminant le lundi 7 septembre 2020, le tout, conditionnellement à l'obtention des approbations requises selon le processus d'embauche en vigueur et aux

taux et conditions prévus à la grille salariale du personnel saisonnier en vigueur, le cas échéant, et dans le respect des budgets adoptés à cette fin, le tout, sur approbation de la direction générale;

S'il y a lieu, que des heures de préparation/réunion/formation soient effectuées et rémunérées à compter du 17 mars et au besoin, que des heures soient effectuées jusqu'à la fin du mois d'octobre 2020;

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-109

Autorisation - Embauche - Adjoint au camp de jour - Période estivale 2020
- Services récréatifs et culturels

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'entériner l'embauche du 2e adjoint pour le camp de jour et du programme d'accompagnement du camp de jour pour la période estivale 2020;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection et de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels;

CONSIDÉRANT QUE ce deuxième candidat pour le poste d'adjoint pour le programme du camp de jour est sélectionné et embauché conformément au Règlement numéro 315-04-2006 déléguant au directeur général et secrétaire-trésorier le pouvoir d'engager du personnel;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de monsieur Xavier Mayer à titre d'adjoint pour le camp de jour et du programme d'accompagnement, pour une durée maximale de 420 heures (excluant: formations et le temps supplémentaire), et ce, pour la période débutant le 17 mars et se terminant le 21 août 2020, et ce, conditionnellement à l'obtention des approbations requises selon le processus d'embauche en vigueur et aux taux et conditions prévus à la grille salariale du personnel saisonnier en vigueur, le cas échéant, et dans le respect des budgets adoptés à cette fin, le tout, sur approbation de la direction générale.

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-110

Autorisation – Embauche - Journalier aux espaces publics et récréatifs -
Services techniques et des espaces publics

CONSIDÉRANT QU'un poste de Journalier aux espaces publics et récréatifs doit être comblé;

CONSIDÉRANT QUE la personne sélectionnée devra, à la satisfaction du directeur des Services techniques et des espaces publics, compléter une période de probation dont la durée est prévue à la convention collective en vigueur, visant l'atteinte des objectifs liés à la tâche de Journalier aux espaces publics et récréatifs;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Victor Corbeil au poste de journalier aux espaces publics et récréatifs, poste à temps plein, le tout, aux taux et conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur et conditionnellement à l'obtention des approbations requises selon le processus d'embauche en vigueur et dans le respect des budgets adoptés à cette fin;

QUE monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur-général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-111

Autorisation – Octroi de contrat – Balayage de rues et trottoirs sur
l'ensemble du territoire de la municipalité de McMasterville

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par voie d'invitation effectuée par les Services techniques et des espaces publics afin d'obtenir des soumissions relatives au balayage de rues et trottoirs sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de McMasterville pour les années 2020, 2021 et 2022;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions tenue le 30 janvier 2020, le tout, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat de balayage de rues et trottoirs sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de McMasterville pour les années 2020, 2021 et 2022 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les entreprises Myrroy inc. et ce, pour un montant de 82 760 \$ plus taxes applicables, le tout, selon le cadre budgétaire déterminé et conformément aux lois et règlements applicables, à la politique de gestion contractuelle en vigueur ainsi qu'à la soumission ouverte le 30 janvier 2020;

QUE monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-112

Autorisation - Octroi de contrat - Services professionnels d'ingénierie - Étude préliminaire abrégée et Plan et devis et surveillance - Réaménagement de la rue Maple entre la rue Bretagne et la route 116

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de McMasterville souhaite sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes à la traverse Maple et la route 116 ainsi qu'aux abords de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE la route 116 est de juridiction provinciale et que les scénarios proposés par le MTQ pour sécuriser la traverse auront un impact sur le réseau municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une recherche de prix auprès de firmes qualifiées afin d'obtenir une offre de services professionnels pour la réalisation d'une l'étude préliminaire abrégée ainsi que les plans et devis et surveillance visant la modification de la rue Maple entre la route 116 et la rue de Bretagne;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing. OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal entérine l'octroi de contrat pour la réalisation de l'étude préliminaire abrégée et les plans et devis et la surveillance à la firme Shellex Groupe Conseil inc. pour un montant approximatif de 20 400 \$, plus taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation provenant de l'excédent de fonctionnement affecté, d'un montant maximal de 20 400 \$ plus taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Mathieu Chapdelaine, ing. OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-113

Autorisation – Projet d'aménagement du parc des Élus - Phase 1 - Octroi de contrat - Achat d'un parcours psychomoteur

CONSIDÉRANT l'orientation favorable du conseil municipal pour réaliser la phase 1 du projet d'aménagement du parc des Élus;

CONSIDÉRANT QUE ce projet implique notamment l'achat d'un parcours psychomoteur;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des services à la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise la réalisation de la phase #1 du projet d'aménagement du parc des Élus durant l'année 2020 dans le respect du cadre budgétaire et des lois et règlements en vigueur;

QUE le conseil municipal entérine la commande d'un parcours psychomoteur auprès de l'entreprise Équipements récréatifs Jambette inc. pour un montant de 20 400.79 \$, plus taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation pour un montant maximal de 85 000\$ pour l'ensemble du projet d'aménagement du parc des Élus - Phase 1;

QUE monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics, ou en son absence monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à

signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-114

Autorisation - Octroi de contrat - Travaux - Réfection de la rue Casavant et d'une partie de la rue de Bretagne

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de McMasterville a présenté une demande d'aide financière, dans le cadre du programme PRIMEAU, au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation afin de procéder à la réfection de la rue Casavant et d'une partie de la rue de Bretagne;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de McMasterville a procédé à un appel d'offres public le 5 février 2020 afin d'obtenir des soumissions relatives à ces travaux de réfection;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 27 février 2020, le tout conformément à la loi;

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt numéro 418-00-2019 autorisant les travaux de réfection et de remplacement des conduites de la rue Casavant et d'une partie de la rue de Bretagne ainsi que tous autres travaux municipaux connexes dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) Volet 2 et décrétant un emprunt de 2 343 897 \$;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal octroie le contrat sans option pour un montant de 1 888 800.50\$ plus taxes applicables à l'entreprise Action Progex inc. Pour les travaux de réfection de la rue Casavant et d'une partie de la rue de Bretagne;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-115

Autorisation - Octroi de contrat - Services professionnels - Surveillance des travaux de réfection de la rue Casavant et d'une partie de la rue de Bretagne

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public

afin d'obtenir des soumissions pour des offres de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que de la surveillance des travaux pour la réfection de la rue Casavant et d'une partie de la rue de Bretagne dans le cadre du programme PRIMEAU;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions tenue le 17 septembre 2019, le tout, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt numéro 418-00-2019 autorisant les travaux de réfection et de remplacement des conduites de la rue Casavant et d'une partie de la rue de Bretagne ainsi que tous autres travaux municipaux connexes dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) Volet 2 et décrétant un emprunt de 2 343 897 \$;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., OMA, directeur des services techniques et des espaces publics;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal octroie le contrat à la firme Shellex Groupe Conseil inc., pour les services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection de la rue Casavant et d'une partie de la rue de Bretagne, et ce, au montant approximatif de 40 500 \$, plus taxes applicables, le tout, selon les documents contractuels;

QUE monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., OMA, directeur des services techniques et des espaces publics, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-116

Autorisation - Provision pour imprévus et ajouts autorisés – Travaux de réfection de la rue Casavant et d'une partie de la rue de Bretagne ainsi que tout autres travaux municipaux connexes - Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-115 adoptée ce jour par la conseil municipal octroyant le contrat pour les travaux de réfection de la rue Casavant et d'une partie de la rue de Bretagne dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

CONSIDÉRANT QUE lors de la réalisation de ce contrat, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt numéro 418-00-2019 autorisant les travaux de réfection et de remplacement des conduites de la rue Casavant et d'une partie de la rue de Bretagne ainsi que tous autres travaux municipaux connexes dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) Volet 2 et décrétant un emprunt de 2 343 897 \$;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing. OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE pour la réalisation des travaux de réfection de la rue Casavant et d'une partie de la rue de Bretagne, dans le cadre du Programme PRIMEAU, le conseil municipal autorise une provision d'un montant de 100 000 \$ pour des travaux imprévus et pour les ajouts autorisés;

QUE toutes les dépenses pour les travaux imprévus ou ajouts doivent préalablement être recommandées par le directeur des services techniques et des espaces publics et approuvées par le directeur général et secrétaire-trésorier avant d'être engagées;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la rencontre qui suivra la demande.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-117

Autorisation - Octroi de contrat - Travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc sur la rue Richelieu

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder aux travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc sur le chemin Richelieu (entre la rue Comtois et de l'Église) pour améliorer l'approvisionnement en eau en prévision du projet résidentiel situé au 40 rue Nadeau;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux feront l'objet d'une entente avec le promoteur du projet résidentiel situé au 40 rue Nadeau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de McMasterville a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation desdits travaux en date du 18 février 2020;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 3 mars 2020, le tout conformément à la loi;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ingénieur, OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, madame France Desautels, CPA, CA, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal octroie le contrat à l'entreprise Excavation Civilpro inc. au montant de 204 150 \$ plus taxes pour les travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc sur le chemin Richelieu (entre la rue Comtois et de l'Église);

QUE le conseil municipal autorise le financement de l'ensemble de ce projet par le solde disponible aux règlements d'emprunt 411-00-2017 et 412-00-2018, par une contribution du promoteur et par une appropriation, provenant de l'excédent de fonctionnement affecté, d'un montant maximal de 150 000 \$;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-118

Autorisation - Provision pour imprévus et ajouts autorisés - Travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc sur le chemin Richelieu

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-117 adoptée ce jour par la conseil municipal octroyant le contrat pour les travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc sur le chemin Richelieu (entre la rue Comtois et de l'Église);

CONSIDÉRANT QUE lors de la réalisation de ce contrat, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing. OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise une provision pour des travaux imprévus et pour les ajouts autorisés, d'un montant de 21 000 \$, dans le cadre de la réalisation des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc sur le chemin Richelieu (entre la rue Comtois et de l'Église);

QUE toutes les dépenses pour les travaux imprévus ou ajouts doivent préalablement être recommandées par le directeur des services techniques et des espaces publics et approuvées par le directeur général et secrétaire-trésorier avant d'être engagées;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la rencontre qui suivra la demande.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-119

Autorisation - Réparation sur le tracteur articulé de type municipal de marque Trackless

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite conserver les deux tracteurs articulés de type municipal de marque Trackless afin d'accélérer et de faciliter les opérations de déneigement sur les trottoirs du territoire de la Municipalité de McMasterville;

CONSIDÉRANT QUE le plus ancien tracteur, lequel date de 2011, est en bon état mais que des travaux de réparations consistant en un entretien complet du tracteur sont nécessaires afin d'être en mesure de le conserver à long terme;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise que des réparations au montant de 15 663 \$ plus taxes soient effectuées par l'entreprise Équipement Joe Johnson sur le tracteur articulé de type municipal de marque Trackless de 2011;

QUE monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-120

Autorisation - Ville de Beloeil - Appel d'offres commun - Services professionnels - Plans et devis et surveillance - Réfection du boulevard Yvon-L'Heureux Sud

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de McMasterville et la Ville de Beloeil souhaitent conclure une entente relativement aux travaux de réfection des infrastructures devant être effectués au boulevard Yvon-L'Heureux;

CONSIDÉRANT QU' en conformité à l'article 29.6 de la Loi sur les cités et villes et l'article 14.4 du Code municipal du Québec, les villes et municipalités peuvent déléguer le pouvoir de présenter une demande commune de soumission;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet (TECO-2019-2023), il est requis de procéder à un appel d'offres public pour Services professionnels pour la réalisation des plans et devis et surveillance pour la réfection des infrastructures du boulevard Yvon-L'Heureux Sud;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déléguer à la Ville de Beloeil le pouvoir de préparer et lancer un appel d'offre commun;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ingénieur OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal délègue à la Ville de Beloeil, conformément à l'article 14.4 du Code municipal du Québec, les pouvoirs nécessaires afin de procéder à un appel d'offres commun pour Services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis et surveillance pour la réfection des infrastructures du boulevard Yvon-L'Heureux Sud;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Mathieu Chapdelaine, ingénieur, OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-121

Autorisation - Adoption d'un grille de pondération - Services professionnels - Plans et devis et surveillance - Réfection du boulevard Yvon-L'Heureux Sud

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures du boulevard Yvon-L'Heureux Sud (projet TECO-2019-2023), il est prévu de procéder à un appel d'offres commun avec la Ville de Beloeil

Séance ordinaire – 16 mars 2020

afin d'obtenir des soumissions relatives aux services professionnels de réalisation des plans et devis et surveillance du projet;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 936.0.1 du Code municipal, il y a lieu d'adopter une grille de pondération;

CONSIDÉRANT QUE le système de pondération et d'évaluation des soumissions est basé, outre sur le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

CONSIDÉRANT la grille d'évaluation et de pondération des soumissions ainsi que les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal adopte la grille d'évaluation et de pondération des soumissions proposée par monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics, ou son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-122

Autorisation – Renouvellement – Adhésion 2020 – Association des camps du Québec (ACQ)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite continuer à offrir un camp de jour de qualité et sécuritaire afin que ses jeunes citoyens puissent s'épanouir tout en tissant des liens et en créant un sentiment d'appartenance à leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE le Cadre de référence proposé par l'Association des camps du Québec (ACQ) offre une expertise, des outils et le support nécessaires aux organismes pour la réalisation d'un camp de jour de qualité et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite conserver son statut de membre auprès de l'ACQ et désire renouveler son adhésion;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal entérine le renouvellement de l'adhésion à l'Association des camps du Québec pour l'année 2020, et ce, pour un montant de 300 \$, plus taxes applicables.

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-123

Autorisation – Renouvellement - Adhésion 2020 – Zone Loisir Montérégie Inc.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder au renouvellement de son adhésion auprès de l'organisme « Zone Loisir Montérégie inc. » pour la saison 2020, soit du 1er avril 2020 au 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE cette adhésion permet à la Municipalité d'accéder au programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH) qui vise l'augmentation du niveau de pratique d'activités de loisir des personnes handicapées ainsi qu'à la formation nationale en accompagnement en loisir des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité auprès de l'organisme « Zone Loisir Montérégie inc. » pour la saison 2020, pour la période allant du 1er avril 2020 au 31 mars 2021, et ce, au montant de 75 \$, plus les taxes applicables;

QUE le conseil nomme monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, à titre de personne déléguée lors de l'assemblée générale annuelle de « Zone Loisir Montérégie Inc »;

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-124

Autorisation – Mandats – Spectacle et animation – Fête nationale 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire offrir à sa population différentes activités et spectacles d'animation dans le cadre de la Fête nationale 2020;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, il est nécessaire de mandater plusieurs artistes et entreprises afin de mettre en œuvre la nouvelle programmation 2020;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder aux recherches de prix budgétaires auprès d'entrepreneurs et artisans spécialisés afin d'obtenir des propositions relatives audit événement et à conclure un contrat de service avec ces derniers, le tout, conditionnellement à l'autorisation préalable de la direction générale et dans le respect du cadre budgétaire déterminé;

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-125

Autorisation – Embauche salariés et contrats de services – Organismes spécialisés et travailleurs autonomes – Session Printemps 2020

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher des salariés et de conclure des contrats de services avec divers travailleurs autonomes et organismes spécialisés pour la tenue des activités printanières des Services récréatifs et culturels pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal, relativement aux activités mentionnées ci-dessous, autorise l'embauche des salariés suivants, le tout aux taux et conditions prévus à la grille salariale du personnel saisonnier en vigueur et conditionnellement à l'obtention des approbations requises selon le processus d'embauche en vigueur;

QUE le conseil municipal autorise la Municipalité à conclure des contrats de services avec les divers travailleurs autonomes et organismes spécialisés suivants, pour les activités mentionnées ci-dessous, le tout, conditionnellement à l'obtention des approbations requises selon le processus contractuel, aux règlements en vigueur et dans le respect des budgets adoptés à cette fin :

Enfant	Contes en pyjama (2e vendredi du mois)	Anne-Marie Arcamone (autonome)
	Contes thématique (4 avril)	Anne-Marie Arcamone (autonome)
	Journée d'animation - Embauche animateur*	Mollie Dubois (autonome)
	Atelier enfant Construction - Avril	Mollie Dubois (autonome)
	Atelier enfant - mai	Mollie Dubois (autonome)
Adulte	Badminton	Francis Handfield (salarié)
	Volleyball	Francis Handfield (salarié)
	Qigong	Lise Lapointe (autonome)
	RCR + Premier soin	Gestion paramédical (organisme)
	RCR	Gestion paramédical (organisme)
	Premier soin	Gestion paramédical (organisme)
	Yoga Multi	Raphaël Passaro (autonome)
	Zumba	Mylène Savaria (autonome)
	Pound	Focus Studios (organisme)

	Djamboola	Marie-Soleil Garzon (autonome)
Ainé	Yoga ainé	Raphaël Passaro (autonome)

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-126

Autorisation – Aide financière – Camp adapté 13 ans et plus – Association de la Vallée du Richelieu pour la Déficience Intellectuelle/Trouble du Spectre de l'Autisme (AVRDI/TSA)

CONSIDÉRANT QUE les Services récréatifs et culturels souhaitent renouveler, avec l'Association de la Vallée du Richelieu pour la Déficience Intellectuelle/Trouble du Spectre de l'Autisme (AVRDI/TSA), le camp de jour estival spécialisé pour les jeunes âgés de 13 ans et plus de McMasterville

CONSIDÉRANT QUE l'Association de la Vallée du Richelieu pour la Déficience Intellectuelle/Trouble du Spectre de l'Autisme (AVRDI/TSA) désire offrir à nouveau aux jeunes de McMasterville un camp de jour estival spécialisé pour les jeunes âgés de 13 ans et plus de McMasterville;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise une contribution au montant de 300\$ par jeune à l'Association de la Vallée-du-Richelieu pour la Déficience Intellectuelle/Trouble du Spectre de l'Autisme (AVRDI/TSA), pour la participation au camp de jour estival spécialisé de l'organisme, le tout dans le respect du cadre budgétaire déterminé et conformément aux lois et règlements applicables;

QUE l'organisme mentionné précédemment soit autorisé à présenter, à la fin de l'été, une facture en fonction du nombre de jeunes de McMasterville ayant participé au camp de jour adapté 2020;

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer ou compléter tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-127

Autorisation – Octroi de contrat – Exposition de photos en plein air – 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède des installations lui permettant d’offrir une exposition de photos en plein air;

CONSIDÉRANT la proposition de « La vitrine créative », d’exposer des photos tirées d'un concours pour photographes amateurs et professionnels et ayant pour thème la couleur rouge;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu’une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal octroie à « La vitrine créative » un contrat pour la tenue d’une exposition de photos en plein air, du 23 juin au 12 octobre 2020, pour un montant de 3 596 \$ plus taxes applicables, le tout dans le respect du cadre budgétaire déterminé et conformément aux lois et règlements applicables;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation, provenant de l’excédent de fonctionnement affecté, d’un montant maximum de 1 691 \$, plus taxes applicables;

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

Ajouts à l'ordre du jour de la séance

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-128

Autorisation - Modifications - Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de McMasterville - Année 2020

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-401, adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2019, adoptant le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de McMasterville pour l’année 2020;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de modifier la date des séances des mois d’avril et de mai 2020, initialement prévue le 6 avril et le 4 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal reporte la séance ordinaire initialement prévue le lundi 6 avril au lundi 20 avril 2020 à 20h et la séance ordinaire prévue le lundi 4 mai au lundi 11 mai 2020 à 20 h au Centre Communautaire Intégré de McMasterville;

QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de McMasterville soit et est modifié en conséquence :

**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES
CONSEIL MUNICIPAL DE McMASTERVILLE 2020**

Janvier - 13 janvier 20h
Février - 3 février 20h
Mars - 16 mars 20h
Avril - 20 avril 20h
Mai - 11 mai 20h
Juin - 8 juin 20h
Juillet - 6 juillet 20h
Août - 24 août 20h
Septembre - 14 septembre 20h
Octobre - 5 octobre 20h
Novembre - 2 novembre 20h
Décembre - 7 décembre 20h

« ADOPTÉE »

Correspondance générale

Correspondance 1: Demande de commandite - Vrac Verchères Relève Agricole Chambly

Correspondance 2: Lettre du MAMH - Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires

Correspondance 3: Invitation - Saint-Amable - La Coupe des Villes 24 mai 2020

Deuxième période de questions

Suite à l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux, la présente séance est tenue à huit clos. Par conséquent, aucune question n'est posée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-129

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 20h37.

« ADOPTÉE »

Le maire,

La directrice des Services juridiques et
greffière adjointe par intérim

Martin Dulac

Me Sarah Giguère